

INFOS MUNICIPALES
VIE DE VILLAGE
INTERCOMMUNALITÉ
BON À SAVOIR
AGENDA



LE MOT DU MAIRE



Chères amies, chers amis,

La livraison de ce nouveau bulletin d'informations municipales est pour moi l'occasion de revenir sur l'année écoulée qui, à bien des égards, a ressemblé à celle qui l'a précédée, avec son lot d'horreur et de sang versé.

Face à ces atrocités, il nous faut lutter au quotidien contre l'ignorance, les extrémismes, le repli sur soi et la peur de l'autre, sans quoi l'histoire risque de se répéter.

L'année 2016 s'est achevée emportant avec elle la communauté de communes des Cheires pour laisser place à Mond'Arverne Communauté. Saint-Saturnin a donc rejoint 27 autres communes (environ 40 000 habitants) pour former cette nouvelle collectivité territoriale. Les élus ont œuvré, avec l'aide précieuse des agents en place, pour que cette fusion voulue par le législateur, se construise le plus sereinement possible. Concrètement notre commune sera représentée dorénavant par un conseiller (le maire) et une suppléante (Mme Barbecot), sur les 51 conseillers communautaires.

Si les aspects techniques sont en grande partie réglés, il convient maintenant que cette entité se dote d'un projet politique, au sens noble du terme, dans le respect des particularités de chaque commune en impliquant, je le souhaite vivement, le plus largement possible les citoyens.

Plus localement, les travaux en centre bourg sont en cours d'achèvement puisque les conditions climatiques n'ont pas permis de terminer l'ensemble des finitions (grenaillage) des enrobés. Une nouvelle fois, je remercie les riverains qui ont été impactés directement par ce chantier pour leur patience... et leur implication lorsqu'il s'est agi d'agrémenter nos ruelles de plantations qui amèneront de la couleur dans ces lieux très fréquentés.

Ce bulletin vous fournira de façon détaillée l'information nécessaire sur l'avancement de nos documents d'urbanisme qui ont mobilisé tout au long de 2016 bon nombre d'élus et de bénévoles qui seront encore mis à contribution en ce début d'année et que je remercie sincèrement.

Vous découvrirez également au cours de votre lecture la démarche initiée par l'équipe précédente et finalisée cette année par l'obtention du label niveau 3 de la charte d'entretien des espaces publics. Ce point est pour moi l'occasion d'adresser mes remerciements aux agents de la commune qui ont fait preuve d'ingéniosité et de disponibilité pour répondre aux exigences de cette certification.

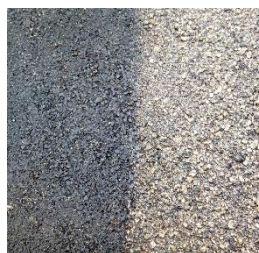
L'année qui débute sera consacrée prioritairement aux travaux de mise aux normes d'accessibilités des bâtiments communaux comme la loi nous l'impose... avec les moyens qui sont les nôtres. Par ailleurs une étude diagnostique sur la chapelle de la Madeleine doit débiter dans les prochains jours afin d'envisager et de programmer la restauration de cet édifice emblématique de notre patrimoine, dont il faudra à terme discuter de l'utilisation.

Pour conclure je souhaite profiter de cet espace pour remercier chaque bénévole qui s'implique avec passion, chaque association, pour le travail accompli et enfin chaque citoyen qui embellit et dynamise les deux villages de notre commune.

Christian Pailloux

Nos ruelles font peau neuve

Après un an de patience, les ruelles du centre historique de Saint-Saturnin ont été rendues à leurs habitants. Le chantier mis en œuvre de novembre 2015 à octobre 2016 aura permis de rénover l'intégralité des réseaux (adduction d'eau, assainissement, téléphone, électricité et éclairage public) et de reprendre entièrement la couche de surface. Les rues concernées sont la rue de la Boucherie, la rue des Farges, l'impasse de l'Enfer, la rue des Courtes, la rue des Gourlettes, la rue de la Poterne et la côte Gros Jean.



En accord avec l'Architecte des Bâtiments de France, le parti pris pour l'aménagement est la sobriété : pose d'enrobé agrémenté de caniveaux et de zones pavées en pierre blonde dont la teinte rappelle l'arkose. L'enrobé d'aspect banal doit maintenant subir une étape de grenailage. Le procédé consiste à éroder la surface en projetant des particules métalliques à haute vitesse. Ceci permet de supprimer la couche de liant organique (responsable de la couleur sombre) et de révéler la

surface des granulats, conférant ainsi à nos ruelles un aspect minéral plus qualitatif. Le grenailage doit impérativement être réalisé sur un sol sec. Les conditions météorologiques en octobre et novembre n'ont pas permis de mener à bien cette opération qui devra attendre l'arrivée du printemps.

L'aménagement comprend la réalisation de zones à végétaliser en pied de façade délimitées par une bordure en pavés. Ces zones avaient été définies courant 2015 en accord avec les riverains, à l'occasion d'une visite sur place de Madame Lespiaucq, architecte en charge du projet. Certaines de ces zones étaient préexistantes. D'autres ont été ajoutées, l'intention étant d'accroître la végétalisation du bourg. Pour chacun des espaces ainsi créés, les membres de la commission « embellissement / fleurissement » ont choisi les végétaux à planter, en s'appuyant sur les recommandations fournies par Madame Lespiaucq, ainsi que celles de Monsieur Descoeur, en charge de notre dossier PLU. La municipalité a financé l'achat des végétaux.



Les membres de la commission (élus et habitants) ont ensuite mis les riverains à contribution pour une matinée de plantations, le 3 décembre dernier. Lavandes, saponaires, roses trémières, hortensias, chèvrefeuilles, glycines et autres rosiers grimpants ont ainsi pris possession des lieux.



Après quelques heures de travail dans le froid et la bonne humeur, tous les participants ont ensuite été conviés à fêter la fin des travaux autour d'un apéritif pris sur place. La municipalité compte maintenant sur la bienveillance des riverains pour le respect et l'entretien de ces plantations (arrosage, désherbage).

Les fontaines de Chadrat : des vieilles dames au débit capricieux



Les fontaines de Chadrat représentent un patrimoine emblématique et précieux de la commune. Les habitants y sont très attachés et les Chadratois profitent quotidiennement de l'eau qui arrive ainsi à leur porte, gratuitement et en permanence. Cependant, après avoir beaucoup baissé en 2015, le débit de la source de la Gazenne a du mal à retrouver un bon niveau. De ce fait, le maintien d'un écoulement correct à chacune des fontaines nécessite un réglage délicat de chacune des vannes, dont certaines sont anciennes et fragiles.

Ayant constaté des modifications de réglages, la municipalité demande aux habitants de **n'intervenir en aucun cas sur les vannes des fontaines**. En cas de besoin, il convient de demander une intervention en mairie, un agent se déplacera.

Une nouvelle salle associative à Chadrat

Depuis l'été 2014, les travaux de rénovation d'un bâtiment communal en ruine place Pignol à Chadrat sont terminés, permettant la création d'un vaste abribus, d'un WC public ainsi que d'une salle à côté de l'abribus, dont la destination n'était pas définie jusqu'à présent. Il s'avère que cette salle présente un réel intérêt lors de manifestations organisées sur la place Pignol. Afin de clarifier la situation, le conseil municipal a décidé de lui donner un statut de « salle associative ». Cette salle sera donc à la disposition de l'ensemble des associations de la commune, la clef sera disponible en mairie. Un répertoire des utilisations sera tenu par les secrétaires de mairie.

Urbanisme

N'oubliez pas les démarches préalables avant travaux lorsque vous réalisez des aménagements (garage, abri, terrasse) ou des modifications d'aspect extérieur sur le bâti (menuiseries, couverture, façade).

Prenez contact avec le secrétariat de mairie ou téléchargez les documents nécessaires (déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire) sur le site du Grand Clermont, service instructeur : www.legrandclermont.com/choisir-sa-procedure

Pour des questions relatives à des permis de construire, vous pouvez contacter le service d'Attribution du droit des sols du Grand Clermont : 72 avenue d'Italie, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1 -Tel : 04.44.44.60.90 (du lundi au vendredi de 9h à 12h).

Ce service reçoit sur rendez-vous uniquement, à Clermont-Ferrand ou lors de permanences à Saint-Amant-Tallende (dans les bureaux intercommunaux). Ces permanences auront lieu de 9h à 12h les mercredis 15 février, 29 mars, 10 mai et 7 juin 2017.

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits sur l'architecture et l'insertion de vos projets d'aménagement auprès du CAUE 63 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement) 04.73.42.21.20 ou des Bâtiments de France (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) 04.73.41.27.27.



Sur les aides financières, les aspects juridiques et techniques de votre projet, contactez les juristes et conseillers techniques de l'ADIL 63 (Agence Départementale d'Information sur le Logement) Espace INFO ENERGIE au 04.73.42.30.75.

Des nouvelles du PLU et de l'AVAP



L'urbanisation à St Saturnin est actuellement régie par un Plan d'Occupation des Sols approuvé le 02/10/1993. 3 modifications sont intervenues en 1995, 1998 et 2011.

La commune, accompagnée par le cabinet Descoeur s'est engagée dans une procédure de révision de son POS en PLU par délibération du 17 novembre 2011. L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme est l'occasion, pour la commune, de mener une nouvelle réflexion sur le développement de la ville et la cohérence de l'aménagement urbain.

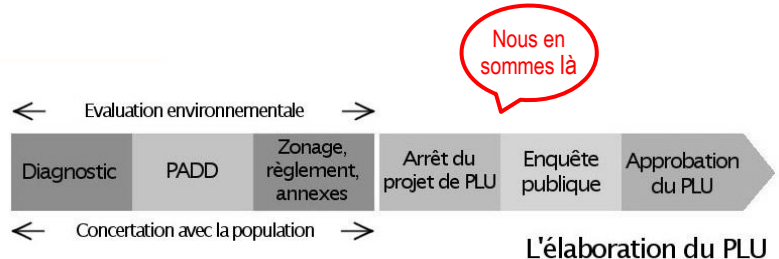
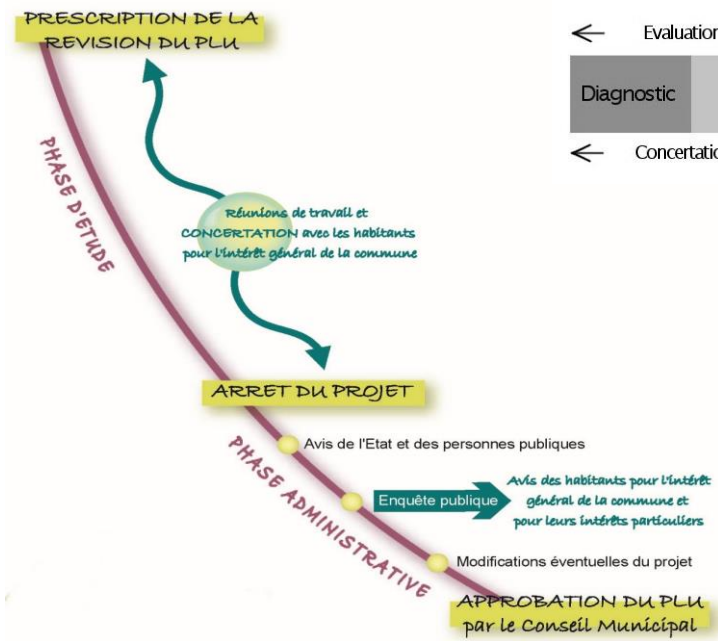
Le plan local d'urbanisme (PLU) est le principal document d'urbanisme de planification de l'urbanisme communal. Il remplace le plan d'occupation des sols (POS) depuis la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains (loi du 13 décembre 2000 dite loi SRU).

Un document permettant aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement du territoire.

Le Plan Local d'Urbanisme précise le droit des sols pour l'intérêt général

- il délimite des zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- il définit exactement ce que chaque propriétaire peut ou ne peut pas construire. Il comporte un règlement et des documents graphiques
- il couvre l'intégralité du territoire communal
- il comprend un projet d'aménagement et de développement durables qui précise le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune.

Les ETAPES du PLU

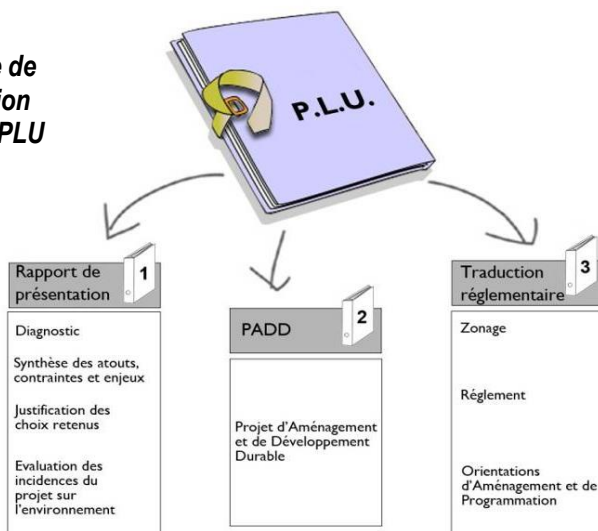


Nous en sommes là

La phase d'étude du projet de PLU est terminée. La phase administrative débute.

Le projet, arrêté lors du conseil municipal du 12 novembre 2016, a été transmis pour avis aux services de l'Etat et aux personnes associées, qui ont 3 mois pour faire part de leurs remarques.

Principe schématique de la composition d'un dossier PLU

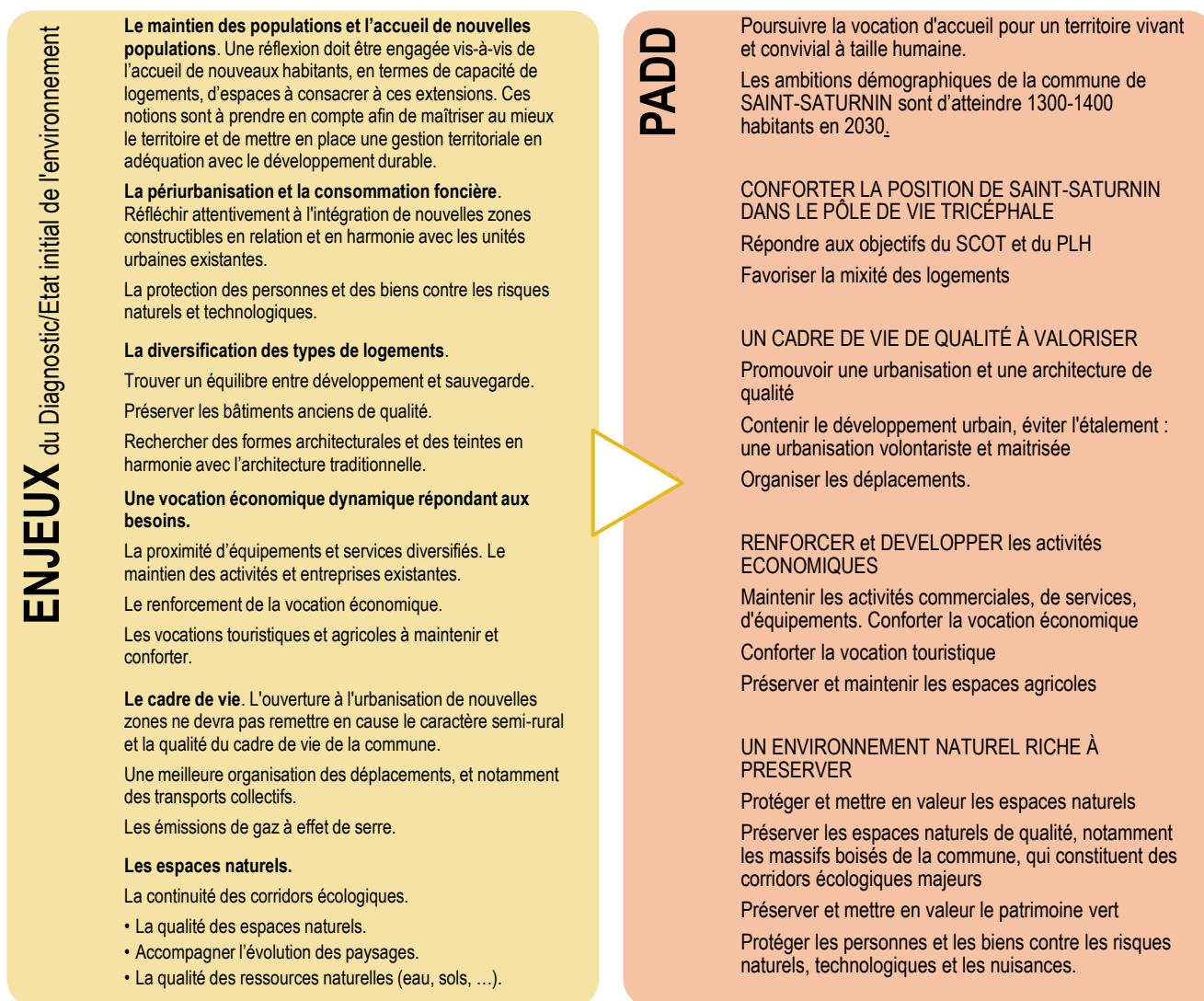


Les PIECES du PLU

Le Projet du PLU s'est appuyé sur un Diagnostic et un Etat initial de l'environnement, qui présente les grandes caractéristiques environnementales, urbaines, humaines et économiques, de notre territoire communal. Pour chacun des thèmes, il dresse l'état de l'environnement et présente les pressions qui y sont exercées. Il permet ainsi de dégager les problématiques environnementales les plus importantes et/ou spécifiques du territoire. Cet état des lieux débouche pour chaque thématique à la proposition d'objectifs stratégiques environnementaux (ou enjeux environnementaux) pour le territoire (voir ci-après).

Le PADD traduit les intentions municipales. Il se présente comme l'élément dynamique et stratégique du PLU. Il s'appuie sur les éléments fondamentaux du diagnostic, répond à l'ensemble des enjeux et besoins identifiés du plan local d'urbanisme. Il rassemble les grandes orientations concernant l'organisation et l'aménagement du territoire et expose les intentions de la municipalité pour les années à venir, avant leur transcription spatiale et réglementaire dans le PLU. Il forme ainsi un véritable projet de territoire pour l'avenir. Les orientations générales du PADD ont fait l'objet d'un débat au conseil municipal.

Ci-dessous figurent les enjeux mis en évidence dans le diagnostic et les Orientations de Développement du PADD :



Les orientations de développement de la commune sont ensuite traduites dans le PLU par un **zonage** et un **règlement** spécifique pour chaque zone urbaine, à urbaniser, agricole, et naturelle.

Les **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** sont les zones d'urbanisation future. Pour répondre aux besoins d'accueil de nouvelles populations et en complément des potentialités urbaines possibles dans les zones urbaines (Ud et Ug), le futur PLU définit 4 zones d'urbanisation future (AUg), dans l'enveloppe urbaine et en continuité avec le réseau bâti existant. La mise en place de ces zones a notamment pour objectif de ralentir la consommation des espaces tout en confortant les capacités d'accueil de la commune afin de répondre à la diversité des demandes en logements, notamment dans le cadre du Pôle de Vie Tricéphale formé avec les communes voisines de Tallende et Saint-Amant Tallende.

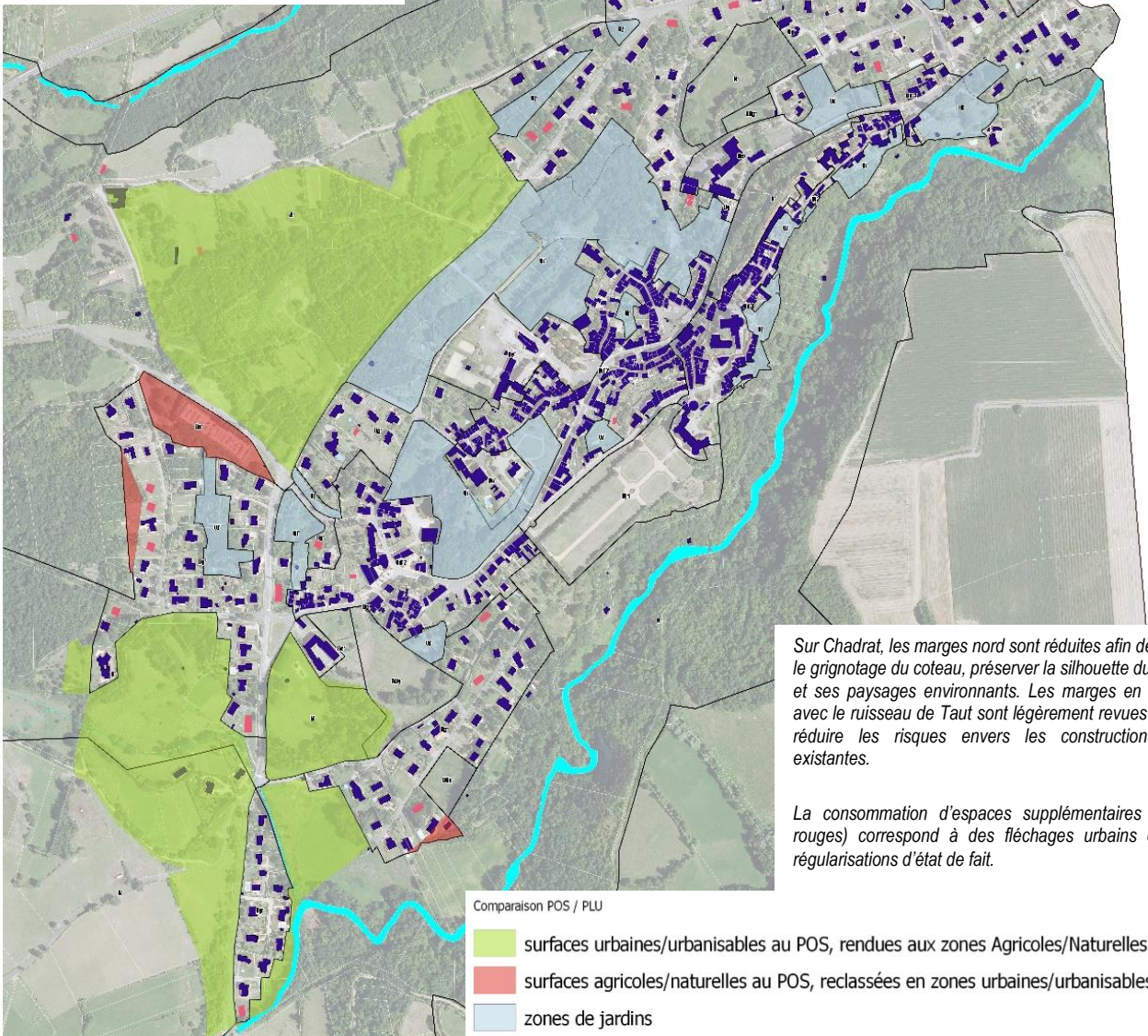
En résumé

Les modifications de zonages entre POS et PLU interviennent surtout en frange des espaces urbanisés. La carte ci-après récapitule les secteurs où interviennent des modifications de zonage POS/PLU.

- Les zones VERTES correspondent à des espaces urbanisables (ou d'urbanisation future) du POS actuel que le PLU propose de déclasser en faveur des zones agricoles ou naturelles. Elles correspondent à environ 35 ha.
- Les zones ROUGES correspondent à des ouvertures à l'urbanisation du futur PLU. Il s'agit de secteurs inconstructibles au POS actuel que le PLU propose de reclasser en zone urbaines. Ces modifications constituent pour l'essentiel à des régularisations d'état de fait (constructions ou aménagements existants). Elles correspondent à environ 2.68 ha.
- Il est intéressant de noter que les zones BLEUES constituent un cas particulier. Elles concernent bien des zones Urbaines mais ont une vocation de parcs, jardins et potagers, dans lesquelles seules les cabanes et abris de jardins sont autorisés. Ces zones ne peuvent accueillir des constructions d'habitation. Elles correspondent à environ 13.58 ha.

Sur le Bourg de Saint Satumin, les modifications du PLU visent surtout la suppression de larges secteurs d'urbanisation future en périphérie (afin de maîtriser le développement urbain, préserver la silhouette du bourg, rééquilibrer les objectifs de développement en rapport avec les enveloppes urbaines.

Afin de préserver les personnes et les biens, des zones urbaines/urbanisables sont supprimées.



Sur Chadrat, les marges nord sont réduites afin de limiter le grignotage du coteau, préserver la silhouette du village et ses paysages environnants. Les marges en contact avec le ruisseau de Taut sont légèrement revues afin de réduire les risques envers les constructions déjà existantes.

La consommation d'espaces supplémentaires (zones rouges) correspond à des fléchages urbains ou des régularisations d'état de fait.



L'intégralité de la démarche a été suivie par un Groupe de Travail composé d'élus et d'habitants en interaction régulière avec le Cabinet Descoeur. L'élaboration des documents a également fait l'objet d'une étroite collaboration avec le bureau d'étude ARCHIPAT, chargé de l'élaboration de l'AVAP.

Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)

Pourquoi une AVAP ?

Parallèlement à la transformation du POS en PLU, la municipalité a décidé l'élaboration d'une AVAP afin de protéger son cadre de vie bâti et paysager. Celle-ci constitue l'outil indispensable d'aide à :

- l'émergence de valeurs partagées. Il faut renforcer la prise de conscience collective des éléments à protéger, des points de vigilance, des améliorations nécessaires, des évolutions acceptables ;
- la prise de décision pour les élus municipaux sur les questions d'urbanisme et d'aménagement ;
- la constitution d'un outil pédagogique pour les habitants et les usagers du territoire.

L'objectif est de trouver et de maintenir un équilibre entre :

- un cadre de vie préservé, embelli et vivant
- tant pour les bourgs que sur leur rapport au paysage (cônes de visibilité, co-visibilités, silhouette des bourgs) en raison de la spécificité géologique de la commune, traversée par la coulée de lave des puys de la Vache et Lassolas ;
- un développement harmonieux des activités touristiques, économiques et agricoles, et de l'habitat (ni village musée, ni village dortoir) ;
- tout en respectant et participant de façon volontariste aux orientations du SCOT du Grand Clermont, du projet de développement de la Communauté de Communes sous réserve qu'elles soient compatibles avec les objectifs de protection et de mise en valeur du patrimoine bâti et paysager de la commune.

Les outils de l'AVAP sont les suivants :

- Le **rapport de présentation** sert de base à la sensibilisation du public, en donnant des informations sur l'évolution du paysage, des tissus urbains et des caractéristiques architecturales au cours des siècles et sur les éléments qui aujourd'hui constituent un patrimoine digne d'être protégé et mis en valeur.
- Le **diagnostic** : il permet, face à un projet d'aménagement ou de réhabilitation situé à l'intérieur du périmètre défini, de connaître les richesses et les faiblesses propres au lieu concerné et contient des indications sur le type d'intervention à envisager.
- Le **règlement** rassemble les éléments obligatoires portant sur :
 - l'ensemble des interventions sur le bâti, l'espace public, le territoire paysager
 - les éléments particuliers repérés sur les plans diagnosticCe document constitue une base de travail commune à tous les intervenants (particuliers, commune, établissements publics à caractère industriel, services de l'Etat) et permet un meilleur dialogue sur les projets **en amont** de leur conception.

L'AVAP a valeur de servitude d'utilité publique et est, à ce titre, compatible avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Quels sont les enjeux environnementaux mis en évidence ?

A proximité de Clermont-Ferrand, Saint-Saturnin connaît un développement de l'habitat périphérique pavillonnaire. Malgré un espace agricole protégé et l'existence de plusieurs ZNIEFF, Zone Natura 2000 et ZICO sur le territoire, il est important de rester vigilant vis-à-vis de l'artificialisation des espaces naturels de la commune.

L'enjeu d'un développement urbain maîtrisé est pour notre commune un moyen de préserver son environnement naturel, la qualité de son cadre de vie et la biodiversité sur la commune.

La performance énergétique représente également un enjeu important, notamment en ce qui concerne le bâti existant (les constructions neuves devant intégrer les dispositifs les plus favorables dès leur conception). Il sera tenu compte des caractéristiques existantes des bâtiments, tant leur situation dans l'environnement urbain et paysager, que des propriétés énergétiques des matériaux mis en œuvre. Les améliorations thermiques devront composer avec l'architecture des édifices. Les dispositifs de production d'énergie renouvelable seront encouragés sous réserve de parfaite intégration architecturale et paysagère.

De même, l'usage de matériaux locaux tels que le basalte, l'arkose, la brique est très intéressant pour leurs performances thermiques (inertie, conductivité) et leur mise en œuvre est peu coûteuses en énergie grise. Favoriser l'utilisation de ces ressources permet également de redynamiser des filières locales. De plus, ces matériaux représentent bien souvent un potentiel d'innovation large et varié pour la production architecturale contemporaine, et contribuent fortement à la qualité paysagère des centres urbains.

Une aire et un règlement au service de la valorisation de Saint-Saturnin

L'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine, qui couvre les deux tiers de la commune, a été délimitée en tenant compte de toutes les composantes de l'analyse et du repérage rigoureux des différentes entités architecturales, paysagères et urbaines participant à la valorisation patrimoniale et environnementale du site.

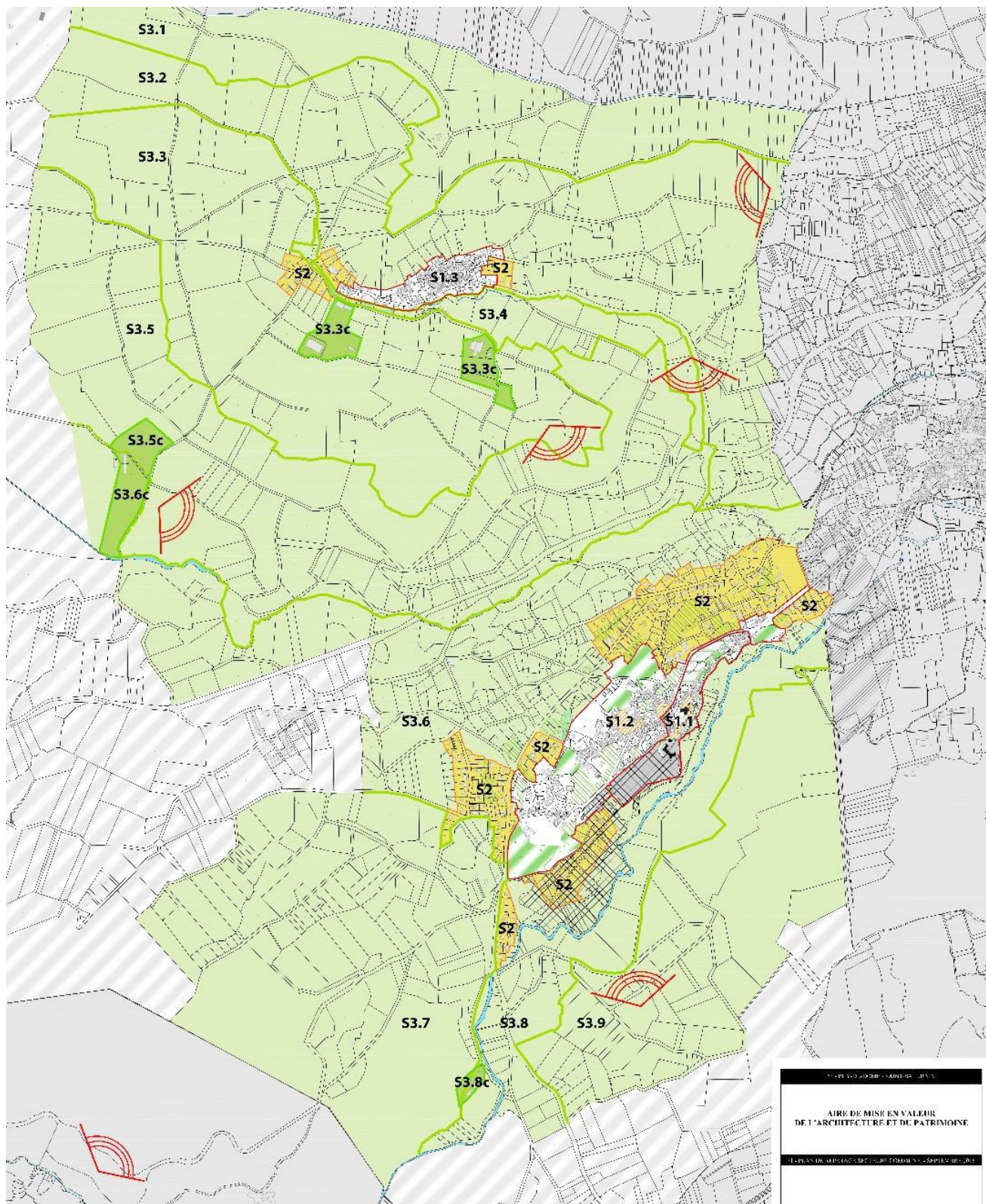
L'aire de mise en valeur proposée se compose de **trois types de secteurs** aux caractéristiques propres, qui se distinguent notamment par les prescriptions qui s'y appliqueront : **trois secteurs historiques d'intérêt architectural et urbain**, qui concernent le bourg de Saint-Saturnin, ses faubourgs et le bourg de Chadrat ; différents **secteurs d'extension récente** (qui concentrent le bâti pavillonnaire) ; et enfin différents **secteurs d'intérêt paysager**, soigneusement délimités afin que les prescriptions appliquées soient adaptées : espaces agricoles ouverts, espaces bocagers, coteaux viticoles, vallée humide, espace forestier, etc. Au cœur de ces zones d'intérêt paysager ont été identifiés des secteurs d'intérêt paysager à constructibilité limitée, centrés sur les sièges des exploitations agricoles pour encadrer leur développement, sous contrainte d'une intégration paysagère et environnementale.

L'élaboration

Le travail d'élaboration de l'AVAP, mené en étroite collaboration avec le bureau d'étude en charge de la révision du PLU, a permis d'établir une véritable compatibilité entre la future servitude et le futur document d'urbanisme. Ainsi, les orientations du PADD sont partagées et les secteurs portés sur le document graphique en phase avec les définitions des zones du PLU. Le règlement a, quant-à-lui, été décliné afin de fixer le plus finement possible le « curseur patrimonial » selon les secteurs de l'AVAP et les différents éléments concernés.

Les services du patrimoine de l'Etat, du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et des collectivités auprès de la commune, l'investissement du groupe de travail (composé d'élus et d'habitants) et des associations locales (Association Arkose, Amis de Saint-Saturnin) ont permis d'élaborer un document réellement concerté qui fonde l'approche réglementaire de l'AVAP.

Conformément aux modalités d'élaboration, le document a été présenté en **Commission Régionale du Patrimoine et des Sites** le 13 décembre 2016 à Lyon et a fait l'objet d'un **avis favorable à l'unanimité** des membres présents.
La prochaine étape et dernière étape de l'élaboration sera l'enquête publique.



L'enquête publique

Cette enquête publique portera conjointement sur les projets de Plan Local d'Urbanisme (PLU) et d'Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Elle sera organisée au printemps 2017 (les dates et modalités seront affichées sur le site internet municipal).

A cette occasion, chacun pourra prendre connaissance des différentes pièces des dossiers, rencontrer le/la commissaire enquêteur lors de permanences et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.

DOSSIER Zéro-Phyto

Charte d'Entretien des Espaces Publics : obtention de la labellisation au niveau 3

Le 8 novembre dernier, une cérémonie a été organisée à Veyre-Monton par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA), animée par la FREDON Auvergne*, afin de remettre un diplôme de labellisation aux communes répondant aux exigences de la Charte d'Entretien des Espaces Publics, c'est-à-dire s'étant engagées à moins utiliser ou à ne plus utiliser de produit phytosanitaire sur leurs espaces publics.

*FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organisme Nuisibles
<https://www.fredon-auvergne.fr>



Saint-Saturnin a reçu le label niveau 3 (le plus élevé), reconnaissant l'engagement de la commune depuis une délibération du 21 mars 2013, à réduire l'usage des produits phytosanitaires et principalement des désherbants sur nos espaces publics, puis à en supprimer totalement l'usage depuis début 2014.



Toute l'équipe des agents techniques et la municipalité précédente pour avoir initié le processus, doivent être remerciées pour cet excellent résultat. Nos remerciements vont également au SMVVA et la FREDON pour leurs encouragements et surtout leur assistance technique tout au long du processus, ainsi que pour les réunions et manifestations qui nous ont permis de progresser et de faire des choix.

Au travers du niveau 3 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics, nous nous engageons à :

- Ne plus appliquer de produit phytosanitaire.
- Ne plus faire appliquer de produit phytosanitaire (par exemple dans le cadre de contrats avec des prestataires).
- Inviter les habitants à ne plus utiliser ces produits chez eux.

Chacun d'entre vous a pu constater les changements induits par cet abandon des « phytos » dans nos rues, afin d'adapter nos espaces publics :



➤ Semis de mélanges fleuris de pieds de murs, engazonnement du cimetière de Chadrat, engazonnement entre les pavés devant la mairie, maintien contrôlé d'enherbements spontanés... D'autres aménagements sont réalisés ou en projet, comme l'engazonnement des cimetières du bourg et la poursuite des semis de pieds de murs.

Soulignons que les agents techniques ont fait preuve d'imagination et de savoir-faire pour adapter leur outillage aux nouvelles contraintes. Nous avons également fait évoluer notre équipement (tondeuse mulching, réciprocat, binette spécifique, sarcloir à roue...).

Toutes ces techniques et aménagements vont dans le sens de diminuer les besoins en désherbage manuel et de gagner du temps lors des interventions.

Rappelons toutefois que rien n'est plus efficace que les désherbants chimiques pour... désherber. En conséquence, il est inévitable que des herbes indésirables s'incrument çà et là dans nos rues et qu'à certains moments pluvieux au printemps, l'équipe soit un peu débordée par la pousse de l'herbe. Quelles que soient nos sensibilités, nous n'avons d'autre choix que d'accepter cette situation, car l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite sur la plupart des espaces publics depuis le 1^{er} janvier 2017 (Loi du 6 février 2014 (2014-110), dite loi "Labbé"). On ne peut que se féliciter d'avoir anticipé cette échéance, même si ce n'est que de quelques mois, ce qui nous a permis de tester ces diverses solutions dans la sérénité.



Certains se demandent peut-être pour quelle raison il est nécessaire d'abandonner l'usage des « phytos » et d'une façon aussi radicale. Deux raisons à cela :

- la santé publique et celle des agents*
- la qualité de l'eau et l'environnement en général (voir encadré ci-dessous)

Notre démarche prendra tout son sens si chacun d'entre nous, dans son espace privé, adopte la même démarche d'abandon des produits phytosanitaires. Nous invitons tous les Saturninois qui ne l'ont pas encore fait, à adopter ces nouvelles pratiques dans leurs jardins potagers, ou d'agrément. Une plaquette en ce sens, à destination des jardiniers, est disponible en mairie.

*Le 30 janvier 2014, 1200 médecins ont signé un appel dans lequel ils déclaraient : « Médecins de terrain, nous avons constaté l'augmentation des maladies chroniques chez nos patients (cancers, troubles de la fertilité, mais aussi maladies neurologiques, diabète, allergies...) », déplorent les signataires, précisant « [avoir] aussi constaté que les preuves de la responsabilité de substances chimiques très largement répandues dans notre environnement s'accumulaient » (www.alerte-medecins-pesticides.fr). (source : www.abiodoc.com - www.bio-marche.info). Pour justifier leurs demandes, les signataires mettent en avant une série d'éléments établissant un lien entre l'utilisation de pesticides et certaines pathologies, tant chez les professionnels que dans la population. L'usage des pesticides en espace urbain se fait au plus près des lieux d'habitat, de promenade, de jeux pour les enfants. Connaissant les risques, il ne serait pas responsable pour les élus, de continuer à y exposer la population.

Des pesticides dans les rivières d'Auvergne

Phyt'Auvergne réalise des mesures de pesticides dans les eaux de rivières et dans les nappes souterraines de la région Auvergne. Ces mesures révèlent des contaminations régulières sur de nombreux secteurs. La présence de pesticides dans les eaux a des origines diverses. Une part importante de ces pollutions est due à l'utilisation de produits phytosanitaires par les communes, en particulier pour le désherbage des espaces publics. En effet, les désherbants chimiques sont le plus souvent utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables. Sur ces surfaces, les ruissellements sont canalisés et rejoignent rapidement le cours d'eau le plus proche, entraînant ainsi une pollution accrue des rivières (www.phyteauvergne.fr, rubrique "Qualité de l'eau").

Attention, la station d'épuration ne traite pas les pesticides. *Source : Plaquette Phyt'Auvergne*

Réduire l'utilisation des désherbants - Septembre 2015

De la plaquette « Qualité des Eaux en Auvergne », éditée par Phyt'Auvergne (www.phyteauvergne.fr), présentant la synthèse des résultats du réseau régional de surveillance de la qualité des eaux vis-à-vis des pesticides en 2015, il ressort que :

- 124 molécules différentes ont été quantifiées au moins une fois en 2015 dans les rivières d'Auvergne ;
- 85% des quantifications concernent un herbicide (ou une molécule de dégradation d'herbicide).

Parmi les 10 premières molécules rencontrées, 4 sont des herbicides (ou une molécule de dégradation d'herbicide) pouvant être utilisée pour des usages non agricoles, dont le glyphosate et sa molécule de dégradation. Grâce à l'action du SMVVA, la plupart des communes des bassins versants de la Veyre et de l'Auzon ont adhéré à la Charte d'Entretien des Espaces Publics et la qualité de l'eau de ces rivières (nos rivières !) s'est améliorée ces dernières années.

VIE DE VILLAGE

CCAS

Le CCAS a un rôle d'accueil, d'écoute, d'orientation, de négociation et d'action en faveur des personnes en difficultés sociales. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les partenaires institutionnels notamment le Conseil Départemental, et également avec le monde associatif qui œuvre sur le plan caritatif et pour la lutte contre l'exclusion.

Il s'agit de trouver ensemble les moyens de répondre aux attentes des personnes en difficultés sociales ou ayant des difficultés liées à la dépendance, à la santé, au logement, à l'âge...

Le CCAS instruit certains dossiers d'aide sociale légale et les transmet aux autorités ayant en charge de prendre ces décisions (aide sociale, téléassistance...) d'une part, et d'autre part, il peut octroyer des aides financières à destination du soutien alimentaire, des aides aux énergies et à la restauration scolaire. Le CCAS supporte donc financièrement et techniquement certaines de ces actions dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

INFO : le CCAS prévoit d'organiser le repas des anciens le dimanche 26 mars au domaine du Marand. Il concerne les personnes nées en 1950 et avant.

Commission Solidarité

Le 15 octobre dernier, une douzaine de familles a été accueillie par les conseillers municipaux et la commission Solidarité. Les différentes associations également conviées à cet accueil, ont ainsi eu l'occasion de présenter individuellement leurs activités. Cette rencontre s'est poursuivie autour du verre de l'amitié. Pour 2017, le projet de la commission Solidarité prend une autre dimension, une dimension environnementale. Dans le cadre de la semaine du développement durable fixée du 30 mai au 5 juin, nous prévoyons une journée autour de l'entretien de nos espaces publics (ruelles, places, jardins...). Il s'agit de sensibiliser les habitants aux enjeux du zéro phyto et de la gestion des déchets à l'extérieur. Le projet est à construire avec toutes les personnes bénévoles et souhaitant s'impliquer dans cette démarche écocitoyenne.

2016 : un bon millésime pour le comité des fêtes

L'année a commencé par une belle édition du **8^e championnat du monde de soupe, le 5 mars**, avec une affluence record et une formule rénovée où l'école s'est impliquée en créant le dessin de l'affiche et en proposant 3 soupes de marmiton. Dix-neuf concurrents se sont disputés les prix élaborés par Christine Perrin et un trophée de la soupe a été créé par Marie Ristord pour l'école de la Monne. Le jury, présidé par la gagnante de l'édition 2015, Michèle Artru, a attribué le premier prix à Françoise Depeige pour son velouté des 3C.

Ensuite, **le 24 avril, pour la première fois, le comité des fêtes a organisé un vide grenier**. Une quarantaine d'exposants se sont retrouvés sur la place de la mairie dans une ambiance bon enfant où chacun a pu trouver son bonheur et discuter le bout de gras pour acquérir le vinyle tant recherché, la vieille chaise que la terrasse attendait ou le pull pour le petit dernier... Puis **le 22 mai ce fut la randonnée VTT** (3^e édition), balade conviviale aux alentours de Saint-Saturnin avec ses 2 parcours accessibles à tous.

Dans la foulée, **le 12 juin, la 9^e descente du Sancy en VTT** a rassemblé 42 cyclistes dont 6 courageux grimpeurs. Ambiance garantie pour les 36 autres dans le car pour atteindre le col de la Croix Morand, départ de la descente vers Saint-Saturnin, agrémentée des maintenant traditionnelles épreuves à mi-parcours où certains ont pu vérifier qu'il était bien délicat de reconnaître en aveugle un vin rouge d'un vin blanc, ou un camembert d'un emmental ! Mais à la fin tout le monde se retrouve pour un casse-croute sous l'ancien préau de l'école. Et cette année c'est l'équipe Salers qui a remporté la coupe ! Un grand merci à la municipalité qui nous a prêté son camion pour transporter les vélos jusqu'au col de la Croix Morand !

Le 25 juin, la fête du village en musique, sur la place des Razes, à l'ombre des lampadaires, dans la fumée des merguez, la fraîcheur des cornets de glace et les effluves revigorantes des demis pressions, a permis aux habitants du village de partager comme chaque année un beau moment de convivialité musicale autour des musiciens en herbe de l'école de musique et de ceux, plus chevronnés, rassemblés par Yvon Body.

A la fin de l'été, **le 11 septembre les motards du village** et quelques-uns de leurs amis sont partis **sur les routes pittoresques de l'Allier** pour une découverte bien agréable de la vallée de la Sioule, des gorges de Chouvignon et du viaduc des Fades, avec une pause apéritive bien méritée à Ebreuil au bistrot à Nos Madeleine de Proust et un joyeux pique-nique sur les bords ombragés de la Sioule. Merci à la municipalité d'Ebreuil pour son accueil !



Au cœur de l'automne, **le 6 novembre, pour sa deuxième édition, Alors on danse** a pris un coup de jeune : grosse affluence et très bonne ambiance pour cette après-midi dansante pour les petits et les grands où la valse a côtoyé le madison et où le tango a fricoté avec la bourrée !

Et enfin, **le dimanche 27 novembre**, les habitants du village ont ouvert comme chaque année les portes de leurs caves et de leurs granges à l'occasion du **16^e marché de la création**. Cette année, aidés par une météo très clémente et un partenariat efficace avec France Bleue Pays d'Auvergne, les visiteurs ont été particulièrement nombreux et ce dès le matin : ils ont pu

découvrir les créations de 73 exposants différents (dont 9 du village). Les exposants ont comme les années précédentes beaucoup apprécié la proximité avec les habitants du village et l'accueil qui leur a été réservé. La buvette et son célèbre vin chaud n'a pas désempilé (record battu avec 70 litres de vin chaud écoulés) et la convivialité a été à l'honneur tout au long de cette journée. Le prix « coup de cœur » a été attribué à « Terres de lune », céramiste à Orbeil. Merci à tous les habitants qui ont mis leurs locaux à la disposition des exposants et ont permis ainsi la réalisation et la réussite de cette manifestation.

INTERCOMMUNALITE

Du côté du SIVOS

Petit rappel, la commune a la charge des écoles publiques établies sur son territoire. Elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension et les grosses réparations. Elle gère les crédits d'équipement, de fonctionnement et d'entretien des écoles. Elle gère l'organisation de la restauration scolaire ainsi que les personnels non-enseignants de l'école. L'école de la Monne accueille les enfants des villages de Cournols, Olloix et Saint-Saturnin, c'est pourquoi un Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a été créé, composé d'élus des trois communes. La participation financière est calculée au prorata du nombre d'enfants de chaque commune pour le budget de fonctionnement, et au prorata du nombre d'habitants de chaque commune pour l'investissement.



les mois qui viennent, notamment pour limiter la très grande quantité de poussière générée par les gravillons, lors des fortes chaleurs. Les arbres actuels arrivant en fin de vie et menaçant la sécurité des enfants, seront remplacés par la même occasion. Une traversée verte va être également aménagée le long de la place du 8 mai pour permettre un cheminement des écoliers, qui ne les obligent pas à zigzaguer entre les voitures, la chaussée et le trottoir.

LE SCOLAIRE

L'école de la Monne compte cette année 140 élèves, répartis en 6 classes sous la direction d'Aline Beaulieu. Cette année encore les élèves s'ouvrent aux différentes cultures en correspondant avec des classes à l'étranger. Durant ce premier trimestre 4 classes ont pu bénéficier d'un cycle de natation à la piscine de Longues, d'une part grâce à un grand nombre de parents qui ont passé l'habilitation pour aider à l'encadrement des apprentis nageurs, d'autre part grâce au financement du SIVOS. Tout au long de l'année les enfants se mesurent à leurs camarades d'autres écoles en participant à des rencontres sportives organisées par la circonscription de Cournon Val d'Allier : lutte, athlétisme, balle au capitaine et hand-ball.

Les sciences restent au cœur des apprentissages avec un travail mené sur la démarche d'investigation, en lien avec les nouveaux programmes scolaires et le collège pour les plus grands, et avec l'intervention d'étudiants en sciences, désireux de venir faire partager leurs connaissances théoriques aux plus jeunes. Les arts ne sont pas oubliés, en effet deux artistes plasticiens sont intervenus à l'école ce premier trimestre.

Grâce au financement du SMVVA (Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon) 3 classes ont entrepris un travail autour de l'eau grâce à plusieurs matinées d'intervention d'animatrices du CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement), ainsi nos jeunes

citoyens apprennent à préserver la qualité de l'eau, ses habitants, à l'économiser, à ne pas la polluer...

Les nouveaux programmes de 2016 ont mis en place un parcours citoyen, qui vise à la construction par l'élève d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. C'est dans cet esprit qu'a été organisée cette année la mise en place d'un conseil d'élèves. Des élections ont eu lieu dans chaque classe primaire afin de désigner deux délégués (élections menées de manière la plus réaliste possible avec carte d'électeur, isolement, urne, assesseurs...), ces représentants en herbe se réunissent sous la direction de madame Beaulieu, en présence du président du SIVOS et de la directrice du CLSH; ainsi les élèves ont les moyens de s'approprier leurs espaces de vie à l'école en devenant force de propositions et en participant aux décisions. Le premier dossier étant l'aménagement de la cour bien sûr ! Il est également prévu que les plus grands rencontrent les maires des communes afin d'enrichir leurs connaissances des institutions.

D'autres projets continuent de mobiliser l'équipe enseignante, notamment avec l'organisation d'un séjour découverte de l'environnement de deux jours à Theix pour les élèves de l'école maternelle et une journée au Palais de la Découverte à Paris avec des ateliers de manipulation dans le domaine de la chimie et des mathématiques pour les élèves de CM.

ET LE PERI SCOLAIRE

Le péri scolaire est toujours assuré par le CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement), association gérée par des parents d'élèves bénévoles. L'équipe compte cette année 8 animateurs sous la direction d'Isabel Estrade, directrice par intérim. Le CLSH recense à ce jour 120 adhérents, qui sont invités à se rendre aux assemblées générales en mars et en juin. Les enfants sont pris en charge le matin à partir de 7h30, durant la pause méridienne, le soir jusqu'à 18h30, et le mercredi jusqu'à 18h. Ce sont les mêmes animateurs qui encadrent les TAP (Temps d'Activité Péri scolaire) avec des activités aussi variées que jardinage, activités manuelles (argile, couture, fils tendus, perles, pâte à porcelaine, pâte à papier, bougies, broderie, fabrication de calendriers, quilling...) jeux d'improvisations, d'expression, sketches, magie, pâtisserie, et encore diverses activités sportives (multisports, fitboxing, athlétisme, aikido, lutte, rugby flag, capoeira, aérobic...). Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site internet de la structure : www.ileauxloisirs.fr

Pour réaliser toutes ces activités, l'équipe du CLSH fait un appel aux dons, si vous avez chez vous du matériel inutilisé, n'hésitez pas à les contacter au 04.73.39.18.08. En effet les animateurs sont à la recherche de tissus, d'une machine à coudre, d'une armoire, d'équipements sportifs (balles, raquettes, engins roulants...) et de matériel pédagogique en tout genre (papiers, crayons, ciseaux...). Ne jetez pas, aidez-les à recycler ! Et si vous avez des talents de réparateur en tout genre, ou l'âme d'un mécène, la directrice sera heureuse de vous rencontrer.

En ce qui concerne les projets du CLSH cette année, un arbre de Noël a été organisé à la Grange de Mai en décembre, d'autres projets et surprises sont à venir....



Et du côté du SIVOM : Maintien - Création - Sécurisation

Le SIVOM de la région de Saint-Amant-Tallende avait pris comme engagement cette année de moderniser et d'améliorer certaines installations. De ce fait, quatre actions principales ont été accomplies :

- **Entretien de fond des terrains de Foot de Saint-Saturnin et de Tallende**

Les installations mises à disposition de l'EFCAT ont subi des opérations permettant d'avoir des conditions optimales de jeu. Ainsi, le terrain synthétique de Saint-Saturnin a reçu son traitement annuel (décompactage, nettoyage et regarnissage des granulats). Du côté du Stade Jean Tixier de Tallende, une rénovation importante a été engagée par des actions réalisées en juillet et en octobre sur le support de la pelouse (Vertidrain, défeutrage, scarification, carottage, sablage et regarnissage de pelouse).



- **Maintien en état de la surface des terrains de tennis de Saint-Saturnin**

Après le remplacement des projecteurs d'éclairage des terrains de tennis de Saint-Saturnin, le SIVOM met pour l'instant tout en œuvre pour maintenir en état les surfaces de jeu qui sont en fibres synthétiques maintenues par une couche de sable. Ceci nécessite un entretien annuel de la surface qui consiste à enlever le sable, le nettoyer, le remettre en place et en rajouter si besoin. A cela se rajoute une opération de désherbage des bords des terrains qui se réalise manuellement conformément à l'engagement de la commune dans la Charte Zéro Phyto. Nous présentons nos excuses aux riverains ou administrés qui ont pu être dérangés ou surpris par des allumages non souhaités en pleine nuit (ou toute la nuit) cet été. Ceci était dû à un problème technique qui a été résolu.

- **Mise en place d'un éclairage adapté des 2 courts de tennis de Saint-Amant-Tallende**

Quatre mâts ont été élevés de part et d'autre des terrains de tennis et ont été équipés de projecteurs de technologie à LED. Tout ceci dans l'esprit du développement durable sachant, selon les dires du Sieg (Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme), que ce type d'installation en extérieur est rare sur le département mais fiable.

L'an prochain ce sera au tour du revêtement d'être rénové et du grillage de faire peau neuve, le Marché Public étant arrivé à terme et l'entreprise en passe d'être sélectionnée.

- **Motorisation du portail d'accès des véhicules personnels des gendarmes et de leur famille**

Le niveau d'état d'urgence dans notre pays a nécessité de sécuriser l'accès de certains sites comme les gendarmeries. Ainsi, pour commencer cette sécurisation, un moteur a été installé sur le portail des véhicules personnels des gendarmes. Cette action aurait été difficile à mettre en œuvre sans l'aide du Groupement de Gendarmerie Départementale du Puy-de-Dôme à hauteur de 50%.

Toutes ces actions ont été réalisées dans le respect du budget voté en mars 2016 et avec la rigueur nécessaire. Nous sommes disposés à vous informer, en toute transparence, sur la situation financière du syndicat, soit dans un prochain bulletin municipal, soit en venant nous rencontrer.

BON A SAVOIR

Arrêté municipal neige/verglas

Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir. En cas de verglas ou de sol glissant, il convient de jeter du sable, du sel, des cendres ou de la sciure de bois devant les maisons. Les riverains de voies privées devront débiter neige et verglas jusqu'au milieu de la chaussée au droit de leur propriété. Du sable et du sel sont mis à la disposition des habitants par la Commune.

Stationnement

Les véhicules doivent être garés sur des emplacements autorisés afin d'éviter tout risque de sanction. De même, il convient de laisser le passage libre pour les camions de service (poubelles, entretien) et les véhicules de secours. Merci de respecter ces règles de base.

Tables et bancs

La réservation se fait dorénavant directement auprès du secrétariat de mairie.

Bruits de voisinage / nuisances sonores

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins à moteur pour le jardinage et le bricolage n'est autorisée que dans les créneaux horaires suivants : de 8h à 20h du lundi au vendredi / de 9h à 19h le samedi / de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés. (Notez donc leur interdiction totale l'après-midi des dimanches et jours fériés). Par courtoisie pour vos voisins, merci aussi d'éviter les bruits de moteur à l'heure des repas. Nous rappelons aussi qu'aucun bruit individuel (jardinage, aboiement des chiens, activités sportives, piscine, jeux, musique, fêtes, etc.) ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

Poubelles

De gros efforts ont été faits. Nous vous rappelons toutefois que les poubelles doivent être ramassées rapidement après le passage des agents du SICTOM.

ETAT CIVIL

Naissances

GAULE Axel le 4 janvier
MARTIN Juline le 11 janvier
SILBERBERG Suzanne le 9 février
NGUYEN ALEXANDRE Naëly le 3 mai
BOURDIER PIERROT Sacha le 4 mai
ROMERA Jade le 10 mai
ROCHE Lucas le 18 mai
DROUET Justine le 26 mai
CHAMBON Léon le 4 juin
NORMAND Simon le 28 juin
FERREIRA Stessy le 25 juillet
PIZZERA Jonas le 20 octobre
TARDIVIER Billie le 6 novembre
SOUSA Noémie le 6 décembre

Décès

DEROEUX Patrick le 26 février
BOUILLAUD Jean-Paul le 26 avril
LAPORTE Jean le 6 juillet
ARANTES PEREIRA Luis le 10 août
PANUCCI épouse MIOCHE Lina le 27 septembre
HOSTALIER Jean-Louis le 16 octobre
GAUVAIN Etienne le 21 octobre

Mariages

ROCHE Stéphane et MALON Christelle le 5 mars
DE BEAUPUIS Paul et PENICAUD Anne-Charlotte le 11 juin
COUGOUL Nicolas et MASSON Caroline le 3 septembre



► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN
Tél. : 04.73.39.30.77
Email : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h
Vendredi : 13h30 – 16h
Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire
Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLLOT – Adjoint
Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune
www.saint-saturnin63.fr

Pour vous inscrire à la newsletter municipale : rendez-vous sur la page
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de rédaction
constitué du Maire et d'élus. Contact email : com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr

